



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 63347

## Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la décision de fermeture des guichets grandes lignes de la gare de Maisons-Laffitte, fermeture qui succède à celle des gares de Sartrouville et de Houilles. La SNCF, dont l'attention a déjà été appelée sur ce point, se retranche derrière des considérations de rentabilité. Cette argumentation n'est pas acceptable. En premier lieu elle pénalise une fois de plus les utilisateurs des transports en les mettant devant le fait accompli sans aucune information préalable. Elle crée une nouvelle injustice en généralisant la dématérialisation des titres de transports auprès d'une population n'ayant pas accès à internet ou peu familiarisée aux applications informatiques sans se soucier par ailleurs des adaptations nécessaires à de pareilles évolutions. Il est étonnant qu'à l'heure de l'informatique, les employés de la SNCF qui délivrent les billets de RER ou du Transilien ne puissent pas programmer la délivrance d'un billet Maisons-Laffitte-Carcassonne et qu'il ne soit pas possible de retirer les billets aux guichets du RER et Francilien. Il lui demande en conséquence d'exiger de la SNCF qu'elle forme ses agents afin qu'ils puissent délivrer grâce à leurs ordinateurs préprogrammés tous les billets grandes lignes en sus des billets de banlieue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63347

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 août 2014](#), page 7114

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)